

CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DE SEANCE NUMERO 02-2025

Séance du 17 mars 2025 à 19 heures 45 minutes
Salle du Conseil Municipal

Présents :

Mme BREVET Valérie, M. COTTEY Romain, Mme DESCOURS Christine, Mme GAILLETON Sophie, Mme GINOUX Céline, M. KANDZIORA Frédéric, M. LECOUFFE Mehdi, Mme MICHIEL Christiane, M. PAGNON Jérémie, Mme THIVOLLE Marie Monique

Absent(s) :

Mme BOSSUYT Julie

Excusé(s) :

M. BAUER Franck, M. DUBOST Fabrice, M. RICHARD Franck, M. VILLERMET Thomas

Secrétaire de séance : M. KANDZIORA Frédéric

Président de séance : Mme THIVOLLE Marie Monique

1 - Approbation du procès-verbal 01-2025 du 10 février 2025

Madame le Maire demande l'approbation du procès-verbal numéro 01-2025 du 10 février 2025. Le procès-verbal n'appelant aucune objection est approuvé à l'unanimité

2 - Rapport de la commission travaux :

Lors de la dernière commission travaux, il a été acté les travaux et achats suivants qui seront donc inscrits dans le prochain budget.

- Achat d'un tracteur tondeuse STAUB : la proposition de la société CAVALLERO à Pont de Veyle a été retenue + l'achat d'un émousseur tracté chez BERNARD à Châtillon sur Chalaronne
- Achat de nouveaux jeux pour le square.
- Table de ping-pong – la pose sera effectuée par l'entreprise BLAIN
- Etagères pour la salle d'archives.
- Electrification du portail du local. Romain COTTEY précise que l'électrification n'est pas possible car il faut de l'espace pour recevoir le bloc moteur.
- Mise en place du nouveau site.
- Mise en conformité électrique des bâtiments ; il a été décidé de demander un autre devis. Voir pour le local, problème de puissance lors de l'utilisation de plusieurs friteuses. Il faut rajouter sur le règlement d'utilisation que les dérouleurs électriques doivent être complètement déroulés.
- Achat d'illumination (une suspension pour la Grande Rue).
- L'achat d'un percolateur à café.
- Achat de nouveaux chapiteaux 8x5 (demander à Mogneneins leur fournisseur).
- Le remplacement de l'éclairage du square.

3 - Ouverture de crédits budgétaires :

Madame le maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales qui stipule notamment qu'en matière d'investissement, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité peut sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation doit préciser le montant et l'affectation des crédits.

Madame le maire informe le conseil municipal que des travaux électriques supplémentaires étaient nécessaires pour le chantier de la salle d'archives pour un montant de 200.68 €TTC. Les crédits restants à réaliser à l'article 2131 sont de 11 276.10 €. Le montant des factures restant à mandater est de 11 401.39 € soit un besoin de crédit supplémentaire de 125.04 €.

Suite à la réunion de la commission travaux, il a été décidé d'acquérir un tracteur tondeuse en remplacement de la tondeuse qui ne fonctionne plus. Cet achat doit être réalisé rapidement afin d'avoir le matériel avant les travaux de tonte. Des devis ont été demandés ; le montant nécessaire est de 3000 €TTC.

Madame le maire demande à l'assemblée l'ouverture des crédits suivants :

- Article 2131 : 125.04 €
- Article 2158 : 3 000.00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte les propositions de Madame le Maire dans les conditions exposées ci-dessus

4- Modification du tableau des emplois :

Madame le maire explique que suite à la mise en retraite de l'agent technique en charge de l'entretien des locaux de la mairie, une vacance d'emploi a été déclarée sans candidat. Madame COMBIER qui occupait ce poste à la possibilité de reprendre une activité. Madame le Maire a contractualisé avec Madame COMBIER. Le poste n'étant pas ouvert aux contractuels, il convient de régulariser le tableau des emplois.

Madame le Maire rappelle que le poste de secrétaire de Mairie, a été modifié par délibération ; il convient de préciser qu'un poste de secrétaire générale de mairie a été créé avec effet rétroactif à compter du 1er janvier 2024.

Madame le Maire propose d'ouvrir à tous les postes la possibilité de recourir aux contrats.

Après en avoir délibéré le conseil municipal,

- accepte les propositions du Maire : création du poste de secrétaire générale de mairie à compter du 1er janvier 2024 et postes des emplois permanents ouverts aux contractuels,
- fixe le nouveau tableau des emplois permanents de la collectivité tel qu'indiqué en annexe, à compter du 1er mars 2025

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET
AU 1er MARS 2025

Emplois	Nombre	Grade(s) ou cadre d'emplois autorisés par l'organe délibérant	Ouvert aux contractuels
<u>Service administratif</u>			
Secrétaire général de Mairie Poste au 1er janvier 2024	1	Rédacteurs Adjoint administratifs(35h / semaine)	Oui
<u>Service technique</u>			
Service technique (voirie, entretien bâtiments, espaces verts...) Poste au 1er février 2022	1	Adjoint Techniques (35h / semaine)	Oui
Entretien des locaux(ménage mairie) Poste au 1er janvier 2010	1	Adjoint Techniques (2 h /semaine)	Oui

TABLEAU DES EMPLOIS NON-PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET

Emplois	Nombre	Cadre d'emplois autorisés par l'organe délibérant
<u>Service technique</u>		
Entretien voirie/bâtiments	1	Cadre d'emplois des Adjoint Techniques (35h 00 / semaine) Contractuel
Entretien voirie/bâtiments	1	Cadre d'emplois des Adjoint Techniques (11h 00 / semaine) Contractuel

5 – Droit de place pour le Marché Art et Saveur du dimanche 27 avril 2025

Madame le Maire informe le conseil que le CCAS renouvelle le Marché Arts et Saveurs le dimanche 27 avril 2025. Le CCAS souhaite reconduire le tarif de 5 euros pour les droits de place.

Il est de la compétence du conseil municipal de fixer le droit de place pour l'occupation du domaine public.

Madame Marie Monique THIVOLLE propose au conseil municipal d'instaurer ce droit de place de 5 euros par emplacement. Elle précise que l'encaissement sera effectué par le régisseur titulaire de la régie du CCAS et fera l'objet d'un reçu.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Vote un tarif forfaitaire de 5 euros quelle que soit la longueur du stand,
- Dit que ce tarif est fixé pour le Marché Arts et Saveurs organisé par le CCAS le dimanche 27 avril 2025,
- Dit que les recettes seront perçues par la régie du CCAS,
- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires.

6- Questions diverses

Travaux :

- Pose de panneaux Place de l'Eglise et d'une indication de numéro
- Pose du panneau d'affichage
- Mise en place de gravier sur les chemins
- Débarras du garage à côté de la chaufferie afin de bétonner le sol. Romain COTTEY souhaite y garer le nouveau tracteur tondeuse. Céline GINOUX et Valérie BREVET rappelle que logiquement ce garage était réservé pour entreposer le matériel des Joyeux Peyzieut'Ain.
- Le cendrier a été mis en place sur l'abri bus. Jérémie PANGON a constaté qu'il était utilisé.

SDIS : Madame le maire informe que le livret opérationnel (recensant les interventions par commune) a été reçu en mairie.

SIVOS : Madame le maire informe que la prochaine réunion du SIVOS aura lieu le lundi 31 mars pour le vote du budget.

CHASSE : Madame le Maire fait part au Conseil municipal d'un courrier de Monsieur David PHILIPPE, Président de l'Amicale de Chasse de l'Orée du Bois. Il demande la révision des baux de chasse et que tous les terrains communaux soient attribués à l'Amicale de Chasse de l'Orée du Bois. Une discussion s'engage lors de laquelle il est rappelé que l'attribution avait été décidée à part égale entre les deux associations de chasse. Actuellement les deux associations sont toujours présente et à jour du règlement de leur loyer. L'assemblée convient qu'il n'y a pas lieu de revoir l'attribution des terrains pour l'instant.

DIVERS :

- Demande de l'Aire Aérée, association pour le maintien du lien social, la lutte contre l'isolement, afin d'organiser des activités sur la commune. Madame THIVOLLE les rappellera afin de prendre un rendez-vous ; Madame Valérie BREVET souhaiterait être présente (en matinée si possible).
- Madame le maire indique qu'une réunion sur la désertification médicale a eu lieu le lundi 24 février 2025 à Montmerle-sur-Saône afin de mettre en place des solutions pour lutter contre la désertification.
- Monsieur Nicolas GRANGE demande si la commune pourrait installer un panneau signalant la priorité à droit à l'intersection de la RD100 (route de Simandre) et du Chemin des Allemagnes. Il informe que la vitesse est importante et que la priorité n'est pas respectée. L'installation de ce panneau peut être envisagée ; il convient de demander l'autorisation au département.

Etat-civil :

- La petite Louise MARGAND est née le 20 février 2025 à Arnas. Nous souhaitons la bienvenue à Louise et félicitations aux parents.

Manifestations :

- 22 mars : nettoyage de la commune
- 29 mars : formation aux 1^{er} secours
- 5 avril : Vin d'honneur pour les conscrits
- 27 avril : Marché du CCAS
- 3 mai : parcours des pompiers

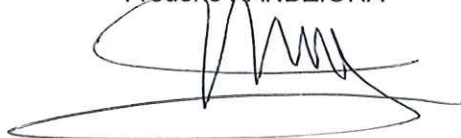
Réunions :

- 24 mars : Réunion du CCAS
- 26 mars : Commission finance
- 27 mars : CCID
- 31 mars : réunion du SIVOS
- 14 avril : Prochain conseil municipal (vote du budget primitif)

Fait à Peyzieux-sur-Saône

Le secrétaire de séance,

Frédéric KANDZIORA



Le Maire

Marie Monique THIVOLLE

Pour le Maire, par délégation,
Romain COTTEY, Maire Adjoint

